



# PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DOSSIER DE PRESSE

Nantes, le 26 octobre 2021

### **CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE : L'ETAT CONFIRME SON PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE**

**Cette semaine, l'État a signé des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) avec quatre intercommunalités de Loire-Atlantique dont deux en présence de la Ministre de la Cohésion des Territoires Jacqueline Gourault. Cette contractualisation avec les collectivités, initiée en février dernier avec la venue du Premier ministre Jean Castex, marque une nouvelle étape dans la relation entre l'État et les territoires au bénéfice de l'ensemble des habitants.**

Lors de son déplacement en Loire-Atlantique le 26 février dernier, le Premier ministre Jean Castex a signé le premier protocole d'intention pour un contrat métropolitain de relance et de transition écologique entre l'État et Nantes Métropole. Les 16 intercommunalités du département ont exprimé leur intention de signer un CRTE avec l'État. Le Département Loire Atlantique et la Région Pays de la Loire ont également souhaité s'associer à cette démarche contractuelle en co-signant tous les CRTE.

Depuis septembre 2021, 2 CRTE ont été signés dans le département : Grand Lieu Communauté le 30 septembre et la communauté de communes Châteaubriant-Derval le 14 octobre en présence du Secrétaire d'État à la Ruralité Joël GIRAUD. Quatre nouveaux CRTE sont signés cette semaine avec des intercommunalités du département : Erdre et Gesvres, Sud Retz Atlantique, Cap Atlantique et Sèvre et Loire. Au total, 16 CRTE seront signés d'ici la fin de l'année 2021. Ces signatures interviennent alors que le préfet a réuni, lundi 18 octobre, le 2<sup>e</sup> comité local de cohésion territoriale qui a fait le point sur l'ingénierie territoriale et l'ensemble des dispositifs à destination des territoires.

La signature des CRTE acte la maturité des collectivités qui sur la base de leur projet de territoire, ont déterminé des orientations stratégiques partagées avec l'État et les partenaires pour le développement du territoire, en matière de transition écologique, de développement économique et d'attractivité et de cohésion territoriale.

La gouvernance partenariale du CRTE prévoit la mise en place d'un dialogue annuel entre l'État et les collectivités pour déterminer les modalités de soutien, que ce soit financier ou accompagnement en ingénierie.

## Signature du CRTE de la communauté de communes Erdre et Gesvres

Jeudi 21 octobre, à Grandchamp-des-Fontaines, l'État, représenté par Pierre CHAULEUR, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis a contractualisé avec Yvon LERAT, président de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres en signant le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres en présence de Maurice PERRION, conseiller régional des Pays-de-la-Loire et de Claire-Anne DAVID-LECOURT, directrice territoriale à la Banque des Territoires.



Ce CRTE concerne également les 12 communes de l'intercommunalité et ses 63 000 habitants. Il fixe les priorités d'actions sur la performance énergétique, les mobilités et liaisons douces, l'accueil de la petite enfance, le développement économique, l'agriculture et l'alimentation durable, l'accès au numérique, les services à la personne.

Plusieurs projets sont inscrits dans le CRTE comme la rénovation énergétique des bâtiments publics (écoles notamment) et la réalisation de liaisons douces.

À ce jour, l'État a engagé 4,5 millions d'euros de subventions pour des projets bénéficiant au territoire d'Erdre et Gesvres dont 2,1 millions au titre du Plan de relance 2021.

## Signature du CRTE de la communauté de communes Sud Retz Atlantique



Didier MARTIN, Préfet de la Loire-Atlantique, s'est rendu à Machecoul Saint-Même jeudi 21 octobre afin de signer le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) de la communauté de communes Sud Retz Atlantique en présence de Laurent ROBIN, président de la communauté de communes Sud Retz Atlantique, Johann BOBLIN, conseiller régional des Pays-de-la-Loire, Jean CHARRIER, vice-président du conseil départemental de la Loire-Atlantique, Gilles BONNY, directeur régional adjoint de la Banque des Territoires et Yannick HAURY, député de Loire-Atlantique.

Ce CRTE concerne également les 8 communes de la communauté de communes et ses 25 000 habitants. Il précise les orientations stratégiques d'intervention sur le territoire et les actions qui s'y rapportent. Celles-ci portent sur les priorités du territoire, notamment en matière de logement, de mobilité, d'agriculture, de développement de l'accessibilité aux services et à l'emploi.

Plusieurs projets structurants sont ainsi inscrits dans le CRTE comme la mise en place d'un réseau de chaleur biomasse pour alimenter la piscine, l'école de musique, le centre de secours et le centre culturel à Legé et la création du tiers lieu « la distillerie des initiatives » à Machecoul-Saint-Même.

À ce jour, l'État a engagé plus de 3,7 millions d'euros de subventions pour des projets bénéficiant au territoire de Sud Retz Atlantique au titre du Plan de relance.

## Signature du CRTE de Cap Atlantique

En présence de Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Didier MARTIN, Préfet de la Loire-Atlantique, a signé ce vendredi 22 octobre à Guérande le CRTE de Cap Atlantique avec Nicolas CRIAUD, président de Cap Atlantique, Mme Christelle CHASSÉ, conseillère départementale, Maurice PERRION, vice-président du conseil régional des Pays de la Loire, et Philippe JUSSERAND, directeur régional de la Banque des Territoires.

Ce CRTE est le 1<sup>er</sup> à être signé pour l'arrondissement de Saint-Nazaire. Il permet de soutenir l'intercommunalité, ainsi que ses 15 communes membres et ses 74 000 habitants, dans la définition et la mise en œuvre d'un projet solidaire qui conjugue attractivité touristique, qualité de vie et développement durable.

Le CRTE de Cap Atlantique a d'ores et déjà bénéficié des crédits du Plan de relance. L'État a ainsi apporté plus de 5,62 millions d'euros de subventions, dans le cadre de France relance, au territoire de Cap Atlantique en 2020 et 2021.

Plusieurs projets phares, qui ont déjà bénéficié des crédits du Plan de relance, sont inscrits dans le CRTE comme le projet de réhabilitation des réseaux d'eaux usées (0,75 million d'euros), l'aménagement du Port de la Turballe (6 millions d'euros) et plusieurs opérations de réhabilitation du littoral financées dans le cadre de France Vue Mer (0,5 million d'euros au total).



### Signature du CRTE de la communauté de communes Sèvre et Loire



Vendredi 22 octobre, en présence de Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le CRTE de la communauté de communes Sèvre Loire a été signé à Vallet par l'État, représenté par Pascal OTHÉGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire Atlantique, la communauté de commune Sèvre et Loire ont signé le CRTE, Christelle BRAUD, présidente de la communauté de communes Sèvre Loire, Maurice PERRION, conseiller régional des Pays-de-la-Loire, Philippe JUSSERAND, directeur régional de la Banque des Territoires. Madame Sophie ERRANTE, députée de Loire-Atlantique, était également présente.

Ce CRTE concerne les 12 communes de l'intercommunalité et ses 63 000 habitants. Il trace les axes stratégiques d'intervention dans les domaines de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, du développement économique et de l'accès aux services publics.

Plusieurs projets structurants pour ce territoire sont prévus au CRTE comme la réhabilitation d'un bâtiment industriel et l'installation de panneaux photovoltaïques (1,6 million d'euros) et la création d'un éco-quartier à Vallet (2 millions d'euros).

A ce jour, l'État a apporté plus de 6,54 millions d'euros de subventions, au titre du Plan de relance, au territoire de Sèvre et Loire en 2020 et 2021.

**Qu'est-ce qu'un CRTE ?**

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique. Les objectifs de ces contrats sont pour l'État et les collectivités territoriales (Régions, Départements, Intercommunalités, Communes) :

- de contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités
- de permettre, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation de projets de territoire qui intégreront une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- de simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'État, de la Région, du Département et des différents partenaires, au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte>

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

**Service régional de la communication interministérielle**

02 40 41 20 91 / 92

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

6 quai Ceineray – BP 33515  
44035 Nantes